

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☒ 03.87.03.00.97

✉ CSLfene@bplorraine.fr



PLAN DE GESTION 2001 - 2007

Site naturel protégé de SARREGUEMINES / ROUHLING (57)

Étude et document réalisés avec le soutien financier
du Conseil Régional de Lorraine
et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Document établi par Eric SARDET avec la contribution d'Armand WERNET (Conservateur),
Messieurs Thierry DUVAL et Louis PERRETTE (Conseillers scientifiques)

Plan de gestion validé par la Commission Zones Humides 2002

Projet transmis pour validation :
Conseil Municipal de Rouhling
Conseil Municipal de Sarreguemines

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Résumé	2
A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	3
A.1. Informations générales	3
A.2. Environnement et patrimoine	5
A.2.1. Milieu physique.	5
A.2.2. Unités écologiques	6
A.2.3. Espèces (faune-flore)	8
A.2.4. Evolution historique des milieux naturels	10
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	11
B.1. Évaluation de la valeur patrimoniale	11
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats	11
B.1.2. Critères qualitatifs	13
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés	14
B.1.4. Synthèse	14
B.2. Objectifs de gestion à long terme	14
B.3. Facteurs d'évolution et contraintes	14
B.3.1 Tendances spontanées	14
B.3.2. Tendances induites par l'homme	15
B.3.3. Contraintes juridiques	15
B.4. Définition des objectifs du plan de gestion	15
C - PLAN DE TRAVAIL	17
C.1. Gestion des habitats et des espèces : GH.	17
C.2. Accueil du public : FA.	18
C.3. Suivi administratif : AD.	18
C.4. Suivi scientifique : SE	18
Bibliographie consultée	19
Liste des annexes	20

Résumé

Le site protégé de Rouhling-Sarreguemines (département de la Moselle), d'une superficie proche de 11 hectares, s'inscrit en périphérie du bassin houiller de Forbach. Historiquement, le site comprenait un petit ruisseau en fond de vallon à vocation pastorale. Dans les années 1960, le ruisseau a été détourné juste en amont du site actuellement protégé, et le vallon a été modifié en bassin de décantation de cendres, issue de l'exploitation de la centrale thermique de Grosbliederstroff.

A la fermeture de la centrale thermique en 1995, un projet de réhabilitation du site industriel (le bassin de décantation est compris dans plus de 100 ha de friches) a été mené par l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine, en partenariat étroit avec Armand WERNET (du Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine). Le projet final est l'aménagement d'un golf avec la sauvegarde d'une zone centrale naturelle de 11 ha. Un des objectifs du programme de réhabilitation a consisté à réinstaller le ruisseau de Rouhling dans son lit d'origine ou du moins dans son vallon d'origine. Suite à l'abandon des activités de la centrale, le bassin de décantation a rapidement été colonisé par des boisements pionniers (Bouleaux, Saules, Trembles et Pins).

La gestion du site a été confiée au Conservatoire des Sites Lorrains par les communes de Sarreguemines et Rouhling, via un bail emphytéotique de 99 ans.

A l'origine le site possédait un grand intérêt biologique partiellement altéré par l'aménagement du site. Aujourd'hui on trouve une avifaune variée, dont plusieurs espèces remarquables : la Pie-Grièche écorcheur (2 couples reproducteurs en 2001) et le Tarier pâtre. Notons que la Pie-Grièche grise et le Tarier des près étaient nicheurs sur la zone avant les aménagements. On trouve également d'importantes populations de Tritons crêtés. Le Sonneur à ventre jaune semble avoir disparu du site protégé (dernière observation en 1992), suite à la re-colonisation végétale des zones à sol nu. Enfin, 2 papillons d'intérêt européen (le Cuivré des marais et le Damier de la Succise) et un autre d'intérêt national (la Mélitée des digitales) sont présents sur le site protégé. La zone ne possède pas d'intérêt botanique exceptionnel, néanmoins on trouve un riche cortège floristique des pelouses marneuses et une importante population d'Epipactis des marais.

En collaboration avec Armand WERNET (Conservateur du site), plusieurs objectifs de conservation associés à des opérations de gestion concrètes ont été fixés :

1 – Garantir la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt européen

- Entretien de la structure et de la composition floristique des pelouses marneuses.
- Entretien des mares existantes et réflexion sur la création de nouvelles mares.
- Maintenir les haies et bosquets favorables à la Pie grièche écorcheur.

2 – Conserver les habitats et des espèces d'intérêt régional et national

- Adopter une approche paysagère pour le papillon la Mélitée des digitales, les Tarier pâtre et T. des près, mais également les Pies-Grièches.
- Conserver les molinaies du fond de vallon.

3 – Maintenir une diversité d'habitats et d'espèces

- Conserver les boisements de fond de vallon.
- Garantir la pérennité des espèces floristiques et faunistiques remarquables.

4 - Intégrer la sauvegarde de ce site dans le contexte local

- Maintenir informer les habitants de la commune et les intégrer à la conservation du site.

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1. INFORMATIONS GENERALES

Annexe N°1 - Carte de localisation au 1/30 000 ème
Annexe N°2 - Carte de l'état parcellaire au 1/5 000 ème

Communes : ROUHLING & SARREGUEMINES **Département :** Moselle

Lieu Dit : /

Coordonnées géographiques (Lambert II étendu/méridien de Paris) :

X = 941 600 mètres

Y = 2 468 455 mètres

Altitude : 240 mètres

Etat parcellaire :

Commune	Section	Parcelle n°	Superficie (ha)	Propriétaire	Locataire
Rouhling	8	275	9 ha 30a 05 ca	Commune de Rouhling	CSL
Sarreguemines	45	194/15	02 ha 34a 21 ca	Commune de Sarreguemines	CSL

Superficie totale : 11 ha 64 a 26 ca

A noter que d'après le plan cadastral de « réhabilitation du site du bassin de cendres » établi par la Société d'Etudes et d'Equipements d'Entreprise INFRAstructure en 1995, la surface protégée couvre seulement 10 ha 33 a 24 ca (soit 1ha 31 a de moins).

Mode(s) de protection conservatoire :

La protection de ce site communal s'appuie sur l'établissement d'un bail emphytéotique de 99 ans à compter du 01/01/1999 pour la commune de Rouhling et du 01/01/2000 pour la commune de Sarreguemines, au profit du Conservatoire des Sites Lorrains.

Statut réglementaire :

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Les sites naturels ainsi que les espèces peuvent bénéficier principalement d'un statut de protection juridique spécifique au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi du janvier 1992. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages comporte trois catégories d'espèces dont les espèces de l'annexe I pour lesquelles des zones de conservation de leur habitat sont désignées.

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.